



Internationales zentral-Organ der gesamten Projektions-Industrie und verwandter Branchen

Organ hebdomadaire international de l'industrie cinématographique

Redaktion und Administration

ZÜRICH, Bahnhofplatz 1
 Telephon 9369
 Telegramm-Adresse:
 Kinema, Bahnhofplatz Nr. 1

Abonnements:

Schweiz — Suisse
 $\frac{1}{2}$ Jahr — Fr. 6. —
 Ausland — Etranger
 1 Jahr — Un an — fcs. 15.—

Inserate:

Die viergespaltene Petitzeile
 30 Cts.
 INSERTIONS:
 La ligne — 30 Cent.

Schluss der Redaktion und Inseratenannahme:

Mittwochmittag.
 Erscheint jeden Samstag
 Parait le samedi

La première fabrique de films cinématographiques en Suisse.

Elle touche de près au théâtre l'industrie cinématographique, et son importance est telle que la plupart des spectateurs qui visitent nos « cinés » se doutent à peine de son extension considérable et du chiffre formidable des capitaux engagés dans cette invention ultra moderne.

Rien qu'en Amérique, on compte que 180,000 personnes sont employées à la production des films, et que plus de 60,000,000 de dollars sont placés dans cette industrie.

En 1896, à l'aurore du cinématographe, il n'existait, dans le monde que deux salles d'exploitation cinématographique. A l'heure actuelle, il y en a plus de 100,000 en pleine activité.

Aux Etats-Unis, il y a 18,000 cinémas et 500,000 personnes à New-York seulement, les visitant chaque jour.

Une scène de vente moyenne passe devant les yeux de deux cent cinquante millions de spectateurs.

Quelle industrie présente un pareil résultat, un semblable bilan?

Les entreprises, les usines, les fabriques se sont multipliées à l'étranger, la Suisse seule semblait ne pas participer au mouvement cinématographique. Il

est vrai que le nombre forcément limité des localités assez peuplées pour rendre rémunératrice l'exploitation d'un ou de plusieurs cinés, devait influencer sur la décision des personnes qui jugeaient excellente la création d'une fabrique de films.

La Suisse, avec ses merveilleux paysages, ses sites si variés, ces costumes originaux, son histoire, ses mœurs et ses coutumes, offrait des avantages d'une incontestable importance.

Il y avait donc là une lacune que vient de combler la direction du Théâtre Lumen à Lausanne. La première fabrique de films existe en Suisse, son existence est assurée et sa rapide extension manquera pas de causer l'étonnement des gens d'affaires.

C'est dans la Suisse allemande que s'édifieront les usines, au fur et à mesure des nécessités. Le premier bâtiment est entièrement terminé et complètement installé. Situé à l'orée d'une superbe forêt, à quelques kilomètres de Dietwyl, il domine la vallée et cadre agréablement avec le paysage grâce à son architecture du style bernois. Il n'a rien d'une usine et, de loin, on dirait une grande maison de campagne.

Non loin de là, un peu en retrait, se trouve une grande ferme et l'on a réservé sur la vaste terrain

l'espace nécessaire aux deux ou trois bâtiments qui viendront compléter la première installation.

L'usine a été comprise sur des données absolument spéciales. C'est ainsi qu'elle se suffira à elle-même en ce qui concerne l'alimentation et l'entretien du personnel. Les vastes terrains de culture qui en dépendent, la ferme avec ses écuries et ses greniers, les installations des bâtiments procureront au personnel, tant artistes que spécialistes, un confort du meilleur goût et une alimentation saine et hygiénique.

Dans le sous-sol du bâtiment se trouvent une station électrique, une station hydraulique, les caves, les magasins de provision, le dépôt des matières premières, le chauffage, la lessiverie, la boulangerie, un atelier de réparations, les laboratoires avec les appareils et les machines nécessaires. Le laboratoire de développement est installé exclusivement avec des appareils conçus par M. Roth-de Markus. Au rez-de-chaussée, nous trouvons un certain nombre de chambre très confortables où logent les artistes jouant les pièces à «tourner», une grande salle à manger, un salon, la cuisine et ses dépendances. Les autres étages comprennent plusieurs logements pour la direction et les artistes, de même que des bureaux d'administrations et les locaux accessoires, sans oublier une fort belle installation de bains. A chaque étage un poste d'hydrantes assure la sécurité en cas d'incendie. Suivant en cela les éditeurs américains, la nouvelle société «tournera» la plupart de ses pièces en plein air, la construction d'un théâtre de prise de vues ne devant être qu'accessoire. Celui-ci est projeté à environ un kilomètre du premier bâtiment.

Les artistes se serviront d'automobiles pour se rendre sur les lieux fixés pour chaque scène à jouer.

Voilà, pour le moment, les grandes lignes de cette entreprise intéressante sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans quelque temps en publiant un certain nombre de vues prises au moment du «travail» du personnel et des artistes. L'entreprise a été créée

et passée à une société par actions déjà existante, par M. Roth-de-Markus, qui en conserve la direction générale.

Les actions qui sont nominalement de 250 fr., sont introuvables à 1200 francs. La production complète de l'usine a été achetée, par une seule maison allemande, pour l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la France, Hollande, Belgique, Russie, Allemagne, Angleterre, pays scandinaves. Le Théâtre Lumen s'est réservé la Suisse.

Ainsi que l'ont déjà publié les journaux, la nouvelle maison ne produira que des films du meilleur aloi: des paysages, des vues d'industries, des sujets scientifiques, des scènes d'histoire, ainsi que des pièces dramatiques qui se ressentiront de «l'influence du milieu», c'est-à-dire qu'elles seront essentiellement suisses.

„Lausanne-Plaisiers“

Im Zürcher „Gewerbe-Patent“ findet sich nun folgender Passus eingetragen:

An die Kinematographenbesitzer.

Mit Verfügung der hohen Justiz- und Polizeidirektion Zürich vom 20. August und 29. November 1912 wird das Patentbureau angewiesen, den Kinematographenbesitzern zu eröffnen, daß Kinder bis zum zurückgelegten **15. Altersjahre** zu den gewöhnlichen kinematographischen Vorstellungen **auch nicht in Begleitung von Erwachsenen**, sondern nur zu behördlich gestatteten Kindervorstellungen zugelassen werden dürfen **unter Androhung der Ueberweisung an die zuständige Bezirksanwaltschaft wegen Ungehorsam gegen amtliche Verfügung, falls dieser Auflage nicht nachgekommen wird.**

Zürich, den 1. Dezember 1912.

Das kantonale Patentbureau.

Kommentar überflüssig.

Pariser Kinema.

Unter diesem Titel berichtet ein Teilnehmer an der Studienfahrt süddeutscher Kinematographenbesitzer im „Kinematograph“ (Düsseldorf) u. a. über einige Neuheiten der Branche:

Die „Film parlants“ der Firma Gaumont werden schon allabendlich im Gaumont-Palast vorgeführt. Nach einer neuen patentierten Methode ist bei ihnen die Tonaufnahme gleichzeitig mit der Bilderaufnahme erfolgt. Nicht wie bei den bisherigen, nie übereinstimmenden Tonbildern, unabhängig von einander, zu verschiedenen Zeiten. Die Übereinstimmung ist überraschend vollkommen, so daß die Illusion des Sprechenden, lebendigen Darstellers nahezu

erreicht ist. Herr Leon Gaumont führte uns eine Löwendressur und ein Telefongespräch vor. Besonders bei letzterem war die Kontrolle der Übereinstimmung der Mundbewegung und der Lippenstellung zur Lautbildung einerseits, und der gleichzeitig erklingenden Vokale andererseits eine sehr leichte. Auch ein herzhaftes Lachen und Niesen ließen keinen Zweifel übrig, daß jede Zeitdifferenz zwischen beiden Punkten beseitigt war.

Geradezu bewundernd erblickt man aber die neuen Farbfilms „Trichrome“ der gleichen Firma. Die Führung von einzelnen Blumen, wie Lilien, G. Montbretien zeigte zuerst die Abtönungen der F.